



Sommaire

TRANSPORTS - T4 : Roissy se développe sans tenir compte de l'impact environnemental p. 2
- BIP : l'Etat s'obstine dans la tout-voitures p. 3

URBANISME - Une verrue aux portes du Vexin p. 3
- EuropaCity : résistance et utopie p. 4 à 7
- L'agglo de Cergy enfle et perd son sens p. 8

URBANISME FLUVIAL - Des marinas en veux-tu, en voilà : Port Cergy II p. 9

FRET FERRÉ - Les associations inquiètes pour les trains de voyageurs p. 10

FORET - Le plan régional forêt p. 11
- La maladie de l'encre décime la forêt de Montmorency p. 12
- Un projet qui doit être exemplaire pour la forêt de Pierrelaye p. 13

ESPACES NATURELS - La Rosière va se construire au fil des saisons p. 14
- L'île Fleurie à Bezons, fragile, à préserver p. 15

FLORE - Merveilleux champignons p. 16





À LA MÉMOIRE DE RÉMI FRAISSE,
MILITANT DE FNE.

* *Liaison* est le bulletin
de FNE Ile-de-France.

1. CDAC : COMMISSION
DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL.

Régression du droit de l'environnement

par Bernard Loup, président de Val-d'Oise Environnement

Liaison a réservé son dossier d'octobre aux multiples atteintes au droit des associations et au-delà des citoyens. Que ces attaques soient frontales comme le projet de loi Elan ou par petites touches. La loi Elan est censée apporter aux aménageurs sécurité et garanties de ne pas être entravés dans la réalisation de leur projet. Elle limite les possibilités de contestation des associations. Elle permet aussi de consolider les permis existants : tout projet pouvait être, par un jugement, ou contraint à la remise en état initial, ou suspendu. Cette loi étend les pouvoirs de régularisation. « Vous avez eu raison, mais le projet est maintenu. » Maxime Colin et Léo de Longueue notent également que les associations perdent tout une série de dispositions pour agir :

- généralisation des recours à une procédure de concertation « à l'amiable » au détriment de la procédure classique d'enquête publique ;
- en matière d'installations classées, l'État intervient de plus en plus par le biais d'arrêtés ou de décrets afin de déclasser certaines activités du régime d'autorisation pour un simple enregistrement.

La loi Pinel de 2014 empêchait déjà les recours associatifs sur les décisions des CDAC¹. Des outils juridiques affaiblissent les associations en contestant leur droit à agir, pour limiter les recours dits « abusifs ». C'est ainsi que VOE se retrouve attaqué par Panhard dans son soutien à l'action de Val de Viosne environnement qui luttait contre l'implantation d'un entrepôt type Seveso bas aux portes du Vexin (lire page 3) et poursuivi avec des demandes de réparations financières pour chantier retardé. Alors que toute la démarche juridique était parfaitement légale. Au lieu de se perfectionner, le cadre juridique de protection de l'environnement périclète peu à peu.



Violaine Gabut était la plaque tournante de Iasef pour tout ce qui concernait la communication et l'informatique : réalisation du bulletin, du site Internet ; elle était le relais de Val-d'Oise

environnement avec l'association. Il y avait un problème, il y avait besoin d'une personne à une réunion, appelez Violaine, elle était toujours partante. À Iasef, elle s'intéressait aux sorties nature, aux commissions départementales, à la gestion forestière. Mais elle avait de nombreuses autres activités en dehors de l'environnement : SEL de l'Isle-Adam (Selvos), peinture... Le 12 septembre, elle a quitté toutes ses activités et tous ses amis très brutalement.

PHOTO DE COUVERTURE :
LE PORT DE CERGY.

Aérien : le T4 à Roissy

SANS AUCUNE PRISE EN COMPTE de l'impact environnemental et climatique du transport aérien, Aéroport de Paris (ADP) prépare la construction d'un terminal supplémentaire (T4) qui fera l'objet d'une concertation du 7 janvier au 7 avril 2019. L'ampleur du projet aurait nécessité l'organisation d'un débat public sous la responsabilité de la CNDP, organisme indépendant, mais ce n'est prévu que pour la création de nouvelles pistes.

La présidente de la CNDP, Chantal Jouanno, a souligné dans un courrier au Premier ministre et à la présidente du conseil régional, l'absence de cohérence d'aménagement : « Les débats internes à la CNDP ont conduit l'ensemble des membres à vous saisir sur l'opportunité de mener un débat public sur la cohérence des projets envisagés sur cette zone géographique. Si les projets Europacity, CDG Express, ligne 17 et les infrastructures olympiques ont tous fait l'objet de démarches de concertation ou de débat public, leur cohérence n'a jamais été débattue. »

La mise en service progressive du terminal 4, de 2024 à 2033, est prévue pour une progression de 40 millions de passagers et ADP annonce 50 000 emplois supplémentaires (en 2017 : 70 millions de passagers et 90 000 emplois). Une telle augmentation du trafic engendrera une augmentation des nuisances subies par les habitants des communes riveraines. Cette perspective n'empêche pas des maires, après avoir obtenu l'assouplissement du PEB, de réviser les PLU pour accroître le nombre d'habitants de leur commune.

Ce projet ignore totalement les défis qui sont devant nous si nous voulons garder une planète vivable. Pour ADP, la progression annuelle de 3 à 5 % est inéluctable. Cela est certainement vrai si aucune décision n'est prise pour limiter l'usage de l'avion aux déplacements les plus indispensables sur les longues distances. Est-ce normal que sur des moyennes distances des billets d'avion soient moins chers que des billets de train ? Est-ce normal que le kérosène soit dispensé des taxes sur les produits pétroliers ?

BERNARD LOUP, VOE ■■■

AGORA 95

Bulletin de liaison de Val-d'Oise Environnement

Association loi 1901
déclarée sous le n° 2/04912 le 27 juillet 1992

Contact : Bernard Loup, président de VOE
19, allée du Lac 95330 Domont

Tél. : 01 39 35 00 50
contact@valdoise-environnement.fr
www.valdoise-environnement.fr

Directeur de la publication : Bernard Loup
Coordinatrice : Dominique Védry

ISSN 1252-0365 Imp. Stip - Domont
Val-d'Oise Environnement est membre de FNE Ile-de-France



BIP est : l'État s'obstine dans le tout-voitures

LA DÉCLARATION d'utilité publique pour la partie est du BIP a été annulée en mars 2018 par le tribunal administratif de Cergy suite au recours mené par les associations du Collectif Vivre sans BIP. Mais le CD 95 et l'État font appel de cette décision.

On doit regretter que l'annulation ne se soit faite que sur l'insuffisance du financement du projet (*lire encadré*) et non sur l'impact écologique et l'absence de prise en considération de ce qui est appelé « changement climatique » avec les nécessités que cela impose fortement : baisse du CO₂ dont le trafic automobile est responsable en partie.

Les juges font avec ce qu'on leur propose ; ils ont rarement les moyens d'un jugement sur le fond. Ils ne sont pas censés proposer une politique écologique que le gouvernement et les territorialités se refusent à mettre en place.

Le combat va donc se poursuivre sur le plan juridique.

LE COLLECTIF VIVRE SANS LE BIP ■ ■ ■



« ... l'évaluation économique et sociale du projet litigieux ne comporte aucune analyse de ses conditions de financement, sauf à indiquer que celui-ci interviendra sur fonds publics, sans préciser ni l'identité des personnes publiques contributrices ni les modalités particulières du financement ; que le bilan de la concertation annexé au dossier d'enquête publique se borne à indiquer que le département sollicitera ses partenaires habituels ; qu'en regard au coût de l'opération, évalué à 145 millions d'euros, une telle insuffisance de l'évaluation économique du projet n'a pu que nuire à l'information complète de la population et être de nature à exercer une influence sur la décision déclarant ledit projet d'utilité publique ; que la circonstance que la Région Ile-de-France s'engage à financer les travaux d'études préalables à concurrence de 1,5 million d'euros ne permet pas de pallier cette insuffisance, dès lors que cette subvention ne couvre que 1 % du coût global de l'opération et qu'au demeurant cette information ne figurait pas au dossier d'enquête publique ; »

L'entrepôt Seveso, verrue à l'entrée du parc

urbanisme

APRÈS TROIS ANNÉES de combat contre l'implantation d'un gigantesque entrepôt logistique classé Seveso seuil bas à Puiseux-Pontoise, Val de Viosne Environnement a perdu la bataille face aux politiques qui ont permis ce désastre écologique.

« En ce moment, nous voyons s'élever cette construction comme une verrue dans cet écrin de nature à quelques centaines de mètres du parc naturel régional du Vexin », témoignent les militants.

En France, à chaque seconde, il disparaît entre 26 et 30 m² de surfaces agricoles, de zones humides... À Cergy, grâce aux élus de la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise, pour ce méga-entrepôt, ils ont fait disparaître, d'un seul coup, 240 000 m² d'une terre exploitée pendant de nombreuses années.

Pourquoi avoir combattu ce projet ?

- ❑ Pas de possibilité de multimodalité... Tout par camions sur l'autoroute A15 et la RD 915 saturées.
- ❑ Risques d'accidents accrus.
- ❑ Dangerosité des produits stockés, proches d'habitations et d'écoles.
- ❑ Augmentation de la pollution aux abords de l'autoroute A15.

Pourquoi rester vigilant sur ce dossier Panhard ?

- ❑ Transfert du permis de construire de Panhard Développement à la société SNC Junior.
- ❑ Permis modificatif pour agrandissement de 5 000 m² le 14 septembre 2018 pour des surfaces supplémentaires de bureaux et parkings pour louer à plusieurs clients. Qui va louer ? Quels produits vont être stockés ?
- ❑ Demande d'entrevue au préfet pour être présents dans la commission de suivi du respect des normes de sécurité (droit reconnu aux associations agréées).

On se heurte toujours à un manque de transparence. Val de Viosne Environnement ne baisse pas les bras et continuera à jouer son rôle de lanceur d'alertes et de vigilance sur :

- ❑ les PLU et prochaines ZAC du secteur,
- ❑ la circulation des trains et fermeture de gares possible sur la ligne Paris-Saint-Lazare-Gisors.

Les élus, loin de se préoccuper de l'avenir de la planète et de l'héritage écologique que nous léguons à nos enfants, ont déjà en tête de poursuivre ce développement absurde, avaleur de surfaces naturelles, alors que des entrepôts sont vides dans de nombreuses zones industrielles autour de nous.

JOAQUIM PIRES, ■ ■ ■
LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE VVE



<http://val-de-viosne-env.e-monsite.com>
VVE 16, rue
Maccaigne-Fortier
95650 Boissy-L'Aillierie



L'État persiste à soutenir Le Collectif pour le triangle de Gonesse plus

Un État qui fait appel de la décision du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, ce dernier ayant annulé la décision du préfet favorable à la ZAC du triangle de Gonesse. Des légumes sommés de quitter la parcelle cultivée symboliquement par les opposants. Sans se laisser démoralisés, les opposants multiplient les initiatives...



CPTG

SI ON LAISSE FAIRE, le bétonnage des sols est irréversible. Alors que ces terres agricoles permettraient d'atténuer les impacts du changement climatique, pourraient satisfaire la volonté des communes de fournir une alimentation bio pour les cantines et créer des emplois sûrs, même si cela est en moins grand nombre. Le secteur de recherche très innovant que le projet Carma développe donnerait des perspectives d'avenir et modernes, sans doute plus en accord avec les enjeux liés au réchauffement climatique.

Le constat est là, plus personne ne le nie, pas même certains ex-climatocéptiques. Mais, désormais, ils espèrent que l'homme sera capable de trouver les solutions sans avoir à changer quoi que soit à ses pratiques actuelles !

Les conséquences de l'augmentation des gaz à effet de serre (3 % par an, un des pires scénarios prévus par le GIEC) sont :

- un impact négatif sur la production alimentaire du fait de la détérioration des sols, de leur lessivage et du manque de pollinisation ;
- un climat de type méditerranéen avec pluies violentes, inondations, fortes manifestations venteuses et sécheresses...
- des migrations de populations touchées dans le monde vers les zones plus vivables ;
- une érosion rapide de la biodiversité : 30 % des oiseaux en moins en quinze ans, 80 % des insectes.

CPTG

Quant aux commerces, paradoxalement, Gonesse a été sélectionné parmi les 222 villes pilotes d'un programme pour revivifier les centres-villes. Curieux, quand la ville ne pense qu'à implanter aux franges un immense centre commercial et de loisirs. Allez donc attirer le chaland en centre-ville ensuite !

C'est cette urbanisation, ce non-projet de territoire que combat le CPTG. Et il a été entendu par les médias, des citoyens, mais également par des instances territoriales et juridictionnelles : la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Val-d'Oise (CDPENAF) a voté contre la révision du plan local d'urbanisme (PLU) en mars 2017 ; le commissaire-enquêteur chargé d'examiner la révision du PLU s'est prononcé contre Europacity en juillet 2017 ; et le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé, le 6 mars, la déclaration d'utilité publique de la ZAC de Gonesse.

Pour Bernard Loup, président du CPTG et DE VOE, « le point numéro 5 du programme environnemental d'Emmanuel Macron prévoyait d'accompagner les transitions en mettant fin à l'artificialisation des terres. Et, Nicolas Hulot estimait que le projet Europacity n'était pas compatible avec les objectifs du plan climat. »

Pour Reporterre, il s'agit « d'aberrations écologiques et économiques. L'humanité est entrée dans une zone de turbulences, avec un risque réel d'effondrement et de nombreux défis à relever pour survivre. En premier lieu, lutter contre l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. »



des projets climaticides déterminé que jamais à faire entendre la raison



FETE DES TERRES DE GONESSE

Une bonne odeur de pain, de bière artisanale, de grillades... Des ateliers de création de panneaux, de peinture, du théâtre improvisé, des concerts de musique classique ou la joyeuse exubérance des batucada... Les épouvantails créés lors de la fête place de la République en octobre 2017 et un belvédère appelé girafe, tout cela dans une joyeuse ambiance. La girafe a permis avec une vue de 180° de contempler les terres fertiles de la plaine et Paris au loin. Et toujours plantations de légumes, stands et débats...



L'ALTERTOUR A FAIT ÉTAPE À GONESSE

Partis d'Amiens le 16 juillet 2018, près de 350 cyclistes se sont fixés comme objectif de parcourir 1 100 km en six semaines pour un tour de France des alternatives avant d'arriver à Kolbsheim, Alsace, le 26 août. Chaque jour, ils ont été accueillis dans des écolieux, des fermes agroécologiques, des micro-brasseries, des chantiers en écoconstruction, des ateliers vélos participatifs et solidaires, des ZAD. Des lieux de transition écologique. Jeudi 26 juillet, les altercyclistes, en provenance de Saint-Denis, ont été accueillis à Gonesse par le Collectif pour le triangle de Gonesse. Ils se rendaient ensuite à Meaux.



LES LÉGUMES ACCUSÉS Nouveau sursis pour choux, radis, carottes, courgettes et autres cucurbitacées

Après un premier report en juillet, le CPTG était de nouveau convoqué en septembre, puis en novembre suite à une plainte de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) qui exigeait, devant le tribunal de grande instance de Pontoise, le départ des opposants qui cultivaient une parcelle de terre sur le triangle. Parcelle symbolique pour signifier que la destination la plus acceptable pour cet espace était l'agriculture. Le tribunal de référé a décidé un nouveau report au 5 décembre 2018.



FOLLE NUIT TECHNO EN PLEIN CHAMP SUR LE TRIANGLE DE GONESSE



Dans la nuit du 8 au 9 septembre, à l'invitation de l'Association Grey, quelque 50 tapeurs du pied se sont rejoints pour piétiner durant des heures hors des salles « sécurisées » parisiennes dans un cadre champêtre propice à l'excitation et à la joie et pour participer à un festival d'ombres et de rythmes ensorceleurs, de mains en l'air et de sourires brûlants, dans la nuit noire, pour terminer ensemble au petit matin dans la contemplation du lever de soleil sur les champs à perte de vue.

Huit jours après le pique-nique de rentrée, le samedi précédent, la démonstration fut apportée une nouvelle fois qu'il était possible de monter sur le triangle de Gonesse des activités culturelles de plein air offertes gratuitement aux jeunes de Gonesse, d'Aulnay-sous-Bois et de Villepinte alors que d'autres ne conçoivent la culture que sous la forme de spectacles lourdement tarifés dans des espaces contraints à l'intérieur de centres commerciaux fermés et dédiés à un consumérisme effréné.





CPTG

CPTG

PIQUE-NIQUE DE RENTRÉE SUR LE TRIANGLE

La journaliste et réalisatrice Marie-Monique Robin est la marraine du CPTG : « *Europacity comme Notre-Dame-des-Landes sont des symboles importants.* »

FÊTE DE L'HUMANITÉ À LA COURNEUVE Rencontres-débats sur le projet Carma



CPTG



LA FÊTE DES POSSIBLES À VILLIERS-LE BEL

Pourquoi et comment réfléchir à la transition agricole et alimentaire dans le cadre de la transition écologique ? Le Labo de l'Économie sociale et solidaire (ESS) organisait avec Carma Gonesse une rencontre sur l'agriculture et l'alimentation saines et durables. Le Pays de France apparaît comme un territoire possible pour une opération pilote de transition écologique et l'événement a présenté le contexte et la perspective de la situation agricole et alimentaire de l'Île-de-France dans le cadre du Grand Paris.



CPTG

Randonner sur le triangle

Antonin Vergé, stagiaire à VOE, a créé lors de son stage une boucle de randonnée pour mieux découvrir les terres du triangle de Gonesse.

Cet espace agricole méconnu, de 1 000 ha, n'en compte plus aujourd'hui que 670. Il ne se trouve qu'à une dizaine de kilomètres de la capitale et offre des richesses insoupçonnées à ceux qui prendront le temps de les découvrir. Une boucle a été identifiée de 9 km environ (2 heures).

Agriculture et territoire

L'agriculture est la principale activité du triangle : blé, colza, maïs, betterave à sucre y sont cultivés de manière intensive. Cependant, autrefois, une activité maraîchère y existait, comme l'atteste la cabane abritant un forage utilisé pour chercher l'eau. Elle s'est arrêtée il y a peu. Le sol est très fertile, principalement limoneux, offrant une bonne rétention en eau. Il s'agit d'un des sols les plus fertiles d'Europe et il a une importance clé dans la trame verte du territoire fortement urbanisé, mais aussi dans la rétention des eaux de pluies. Il permet aussi un refroidissement de l'îlot de chaleur urbain. C'est donc un environnement précieux.

Patrimoine

L'agriculture sur le site ne date pas d'hier, des preuves attestent une occupation du territoire dès le néolithique. Des fermes gauloises et gallo-romaines ont été mises à jour dans le secteur de Gonesse. Plusieurs silos à grains ont été découverts lors de fouilles préventives, ce qui nous prouve que le blé était cultivé depuis 2 500 ans ; d'ailleurs le fameux « pain de Gonesse » est réputé depuis le XIII^e siècle. On tombe lors de la randonnée sur une borne blanche : elle marque la limite des communes de Gonesse et d'Aulnay-sous-Bois. Sur la face ouest, on distingue un G pour Gonesse et sur la face sud un A pour Aulnay. Le chemin principal de la randonnée n'est autre que le chemin de Savigny. Le nom provient d'une ferme de Savi-

Le temps de la décision politique

DÉBUT JUILLET, le plan gouvernemental pour la biodiversité présenté par Nicolas Hulot fait de cette lutte un enjeu national. Évoquant la réduction de l'artificialisation des sols, le ministre, interrogé par la presse, réaffirme son opposition à Europacity : « *Avoir un centre commercial avec une station de ski artificielle, c'est la folie des grandeurs du xx^e siècle, c'est exactement ce que je ne veux plus demain !* » Pour le moment, le nouveau ministre de la Transition écologique, François de Rugy, ne s'est pas exprimé sur le sujet.

Des incohérences difficiles à résoudre : accès routiers et gare en plein champ

L'aménageur a lancé, en janvier-février 2018, l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour réaliser les expropriations des terrains tant convoités par les bétonneurs. Preuve d'incohérence et de précipitation flagrantes, le dossier fourni indique bien les réseaux routiers à l'intérieur de la ZAC hors Europacity, mais renvoie à une concertation ultérieure le raccordement au réseau routier principal (autoroutes A1 et A3, départementales D 370 et D 317), autant de voiries essentielles pour le fonctionnement des aéroports du Bourget et de Roissy et des parcs d'exposition du Bourget et de Villepinte, déjà fort saturées.

Cette saturation des axes routiers reliant Roissy à Paris est une véritable épine dans le pied des bétonneurs. Selon l'Autorité environnementale, l'urbanisation du site ferait passer le temps moyen d'un trajet routier Paris-Roissy de 55 minutes aujourd'hui à 90. Et, désormais, Aéroports de Paris annonce la réalisation d'un nouveau terminal, le T4, permettant de passer de 69 millions de passagers à plus de 100 millions.

Le préfet du Val-d'Oise va-t-il déclarer d'utilité publique une ZAC de cette importance sans connaître les accès au réseau routier périphérique ?

Dans l'espoir de rendre les choses irréversibles par le démarrage d'un chantier, peu importe lequel, le permis de construire de la gare du triangle de Gonesse sur la ligne 17 Nord du Grand Paris Express a été signé en septembre. Précipitation d'autant plus absurde que le gouvernement a repoussé la mise en service de cette gare de 2024 à 2027. Pourtant, des déclarations convergentes font craindre l'ouverture du chantier dès 2019, sans attendre la décision du tribunal. Ce serait une véritable provocation qui pourrait marquer une rupture dans l'évolution de la lutte.

Développer Carma, projet alternatif plus en compatibilité avec la COP 21

Ainsi, l'urbanisation du triangle de Gonesse apparaît à la fois comme une source de dysfonctionnement pour les équipements régionaux et nationaux du nord-est francilien (aéroports et parcs d'exposition) et un motif de discordance entre les acteurs du territoire, avec Europacity menaçant des équipements existants. Le projet Carma de production alimentaire, fondé sur l'économie circulaire, ne sature pas le territoire, ne nécessite aucune infrastructure lourde de transport : un simple arrêt de bus sur la ligne 20 traversant le triangle suffit. Il est capable de fédérer l'ensemble des communes alentour, dans le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis. Le projet Carma a été présenté à la chambre d'agriculture d'Ile-de-France en juillet et à la préfecture et aux élus de la région en novembre.

2019 sera-t-elle l'année de la décision politique d'abandonner l'urbanisation du triangle de Gonesse ou celle de la fuite en avant observée avec le projet de Grand Contournement Ouest de Strasbourg par le démarrage du chantier qui constituerait une provocation ?

BERNARD LOUP, PRÉSIDENT DE VOE ET DU CPTG ■ ■ ■

Europacity est devenu le symbole de l'artificialisation des sols qu'il faut stopper, celui d'un passé rétrograde. Comme à Notre-Dame-des-Landes, il faut gagner la décision politique d'abandon d'Europacity et de la ZAC du Triangle pour construire un projet répondant aux défis environnementaux et climatiques futurs. Qui la prendra : l'État ou la Région ?

gny à Aulnay-sous-Bois, aujourd'hui disparue à laquelle ce chemin menait. Des rues à Gonesse et Aulnay en gardent encore le souvenir.

Modifications écosystémiques

On peut noter la présence de nombreux lapins. Ces lapins n'étaient pas présents à l'origine en plaine, ce sont les divers travaux de créations de routes, autoroutes et autres remblais créant des talus qui ont permis leur installation, rameutant au passage son prédateur naturel, le renard, lui aussi absent autrefois de la plaine. C'est le cas également du pigeon ramier qui niche dans les arbres. Avec la multiplication des arbres plantés en bordure de routes ou dans les parcs urbains, leur nombre a explosé, causant de graves dommages aux

cultures. Le lapin ne doit pas être confondu avec le lièvre qui est naturellement présent en plaine ; mais ses effectifs chutent de façon étonnante pour de nombreuses raisons, la première étant la perte d'habitats. Mais on peut toujours apercevoir des compagnies de perdrix, entendre la mélodie de l'alouette des champs, puissante, composée de phrases longues avec des trilles et des notes roulées émises en vol.

Côté flore, le site abrite plusieurs espèces assez rares telles que la chlore perfoliée, le macusson, le mélilot officinal ou la stramoine, surnommée l'herbe aux fous ou herbe du diable, très toxique possédant des propriétés hallucinogènes et considérée depuis des temps

anciens comme une plante magique, et donc associée à la magie noire. On trouve aussi une orchidée assez rare : l'orchis pyramidal. Le long de l'autoroute A1 (chemin de Savigny), certains pourront déguster les fruits des nombreuses aubépines dont le goût se rapproche de la pomme. Les criquets et autres sauterelles (orthoptères) sont présents en très grand nombre, il en va du criquet verte échine à la grande sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*).

ANTONIN VERGÉ ■ ■ ■

Le dépliant complet avec le plan de cheminement est disponible sur les sites de VOE et du CPTG.



La communauté d'agglo de Cergy en perte de sens

L'équilibre logements/emplois qui avait fait la force de cette ville nouvelle s'est inversé. Et les projets d'activités empiètent soit sur les zones naturelles ou agricoles (port de Cergy II) soit sur les portes du Vexin (entrepôt Seveso bas à Puiseux).

1. SCOT : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE.

2. CACP : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE.

LE SCOT¹ de 2011 de la CACP² prescrit des objectifs d'intensification urbaine. On désigne sous ce terme une diversification des fonctions, par exemple, à côté du logement, développer l'emploi, des activités de commerces ou de services, des loisirs, des transports, etc. Un terme mensonger, car nous assistons surtout à une « densification urbaine » de l'agglomération (« toujours plus de la même chose », généralement du logement trop exclusif), l'exact contraire de l'intensification.

Il est intéressant de se remémorer le contexte du schéma directeur de la Région de Paris (1965) qui a généré la création des Villes nouvelles d'Ile-de-France. L'objectif était de créer entre des pôles de banlieue de 100 000 habitants (Saint-Denis, Montreuil, Nanterre, Boulogne) et une capitale de 2 millions d'âmes un niveau intermédiaire d'agglomérations d'une taille suffisante (d'abord 300 000 habitants réduits à 200 000) et suffisamment éloignées de Paris pour pouvoir accueillir l'ensemble des fonctions d'un pôle urbain équilibré, vivant dans une relative autonomie.

Cergy a perdu en cinquante ans son potentiel

Force est de constater qu'en une cinquantaine d'années, Cergy-Pontoise, après avoir été considérée comme la plus réussie des Villes nouvelles franciliennes (avec un bon équilibre habitat-emploi), a pris un mauvais tournant et s'achemine vers un scénario de banlieue dépendante. Grave erreur que de cesser de conditionner la construction de logements au développement de l'emploi. Le quartier des Hauts de Cergy, qui devait constituer le cœur d'agglo, s'est couvert de logements à proximité de la gare RER, attirant une population de couples bi-actifs, s'engouffrant chaque matin dans les trains vers la Défense et Paris. Résultat : un quartier-dortoir vide dans la journée où commerces et services ont du mal à fonctionner. Et qui a fait exploser la demande d'emplois.

À l'ouest, l'agglomération s'est couverte également de logements (Vauréal, Jouy-le-Moutier) sans activités correspondantes. D'où un taux d'emploi de Vauréal (0,24 emploi pour un actif) plus médiocre encore que celui des banlieues de grands ensembles comme Villiers-le-Bel (0,42) ou Sevran (0,36).

Urbanisation sans emplois

Et la CACP poursuit son urbanisation, bien que l'emploi subisse une récession. De 2006 à 2015, la population active augmente de 3,9 %, tandis que l'emploi diminue de 2,5 %. Résultat, les Cergypontins partent travailler de plus en plus loin. En 1990, les cinq principaux pôles d'emplois fournissaient 31 000 postes aux actifs résidents (soit 55 % des besoins). En 2013, l'offre se réduit à 27 000 postes (42 % des besoins).

Travailler dans sa commune de résidence est un luxe pour 23 % des cas (30 % en 1990).

À l'inverse, l'ancienne Ville nouvelle Saint-Quentin-en-Yvelines représente un modèle de « zone intense » en Ile-de-France, avec 45 à 60 % d'actifs habitant et travaillant dans un « espace de proximité » de 15 km sur 7 km. La présence sur place des populations développe à son tour – dans un cercle vertueux – des « emplois présents » locaux (petits commerces, artisanat, services à la personne, économie sociale et solidaire, services publics). Alors que Cergy-Pontoise devient de plus en plus dépendante du RER A, qui atteint une fréquentation record (1,2 million de voyageurs/jour) et une saturation préoccupante (problèmes de confort, sécurité des passagers, régularité du trafic). Les circulations douces (pas de transport, marche à pied, deux-roues) ne concernent que 10 % des flux domicile-travail (28 % pour la commune de Strasbourg, 276 000 habitants).

Manque de réflexion sur le devenir

Cette situation est encore aggravée par le déséquilibre de la pyramide des âges. L'agglomération pensée pour les actifs ne sait pas conserver ses seniors, faute d'avoir anticipé une modification de l'offre (relogement dans des surfaces plus petites et adaptées, maisons de retraite, habitat participatif intergénérationnel, services de proximité, etc.) Alors que les retraités disposent de moyens financiers plus importants (ils ont fini de rembourser leurs emprunts), ont du temps et génèrent du lien social (ils font fonctionner la moitié des associations françaises, rendent des services aux familles) et ils n'ont pas besoin d'emplois ! Tandis que les 60 ans et plus représentent 23 % de la population française, ils n'atteignent que 14,7 % à Cergy-Pontoise.

Dernier point et non des moindres : l'autonomie relative de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines s'explique aussi par son mode de gouvernance : cinq communes de taille équivalente (environ 30 000 habitants), de couleurs politiques différentes, obligées de négocier ensemble. À la différence de la CACP, avec une ville leader de 60 000 habitants, qui s'arroge l'essentiel des activités, des équipements et des projets. Et un partage et une rotation des pouvoirs insuffisants.

Autrefois, Cergy-Pontoise était une vraie ville. Elle devient une banlieue ordinaire.

JACQUELINE LORTHOIS, URBANISTE, SOCIO-ÉCONOMISTE, MEMBRE DU CPTG

Les marinas prétexte à urbanisation

urbanisme
fluvial

TROIS CENTS PERSONNES se sont pressées à la réunion publique d'information sur l'extension de Port Cergy II, le 15 octobre dernier, à la MJC de Cergy Village.

L'agence d'architecte-urbaniste Devillers et Associés présentait, en présence de l'équipe de la mairie, les différents scénarii de l'extension envisagée.



« Tant que je serais maire, la plaine agricole de Cergy ne sera jamais urbanisée », promet ensuite Jean-Paul Jeandon, en parlant de la vaste étendue située de l'autre côté du pont et qui n'est pas concernée par Port Cergy II. Est-ce la compensation de la perte des 8 hectares urbanisés ou transformés en port ?

Pourquoi agrandir Port Cergy ?

Port Cergy est aujourd'hui menacé par la saturation en termes d'anneaux. De 60, il doit passer à 200 anneaux pour atteindre son point d'équilibre. C'est l'avis du propriétaire, de la chambre de commerce et d'industrie du Val-d'Oise et de Sodeports, l'exploitant de la marina cergyssoise. Le cas échéant, l'exploitant passera la main et la collectivité devra en reprendre la gestion. Par ce projet, le maire entend également régler les problèmes de trafic automobile, de saturation du stationnement et de nuisances sonores liées aux bars et autres restaurants.

L'extension de la marina serait aménagée sur 12 hectares dont 8 hectares de terres agricoles ou de zones naturelles.

Des vives interventions qui reflètent les inquiétudes

Les « Verts » de Cergy-Pontoise, les maraîchers du cru, des habitants du village ainsi que la quarantaine de propriétaires dont les pavillons occupent la zone d'aménagement différée visée par l'extension jugent que ce projet d'expansion va détruire terres agricoles et cadre de vie ; ils expriment leur scepticisme quant à la résolution des déséquilibres par un autre déséquilibre.

Mais, pour le maire, aucune raison de s'inquiéter : « Il n'y a pas de projet écrit et validé par la mairie, nous en sommes à l'état de réflexion. On est en amont du projet, en avant-projet. À la fin, peut-être que ce projet se fera ou pas. » On n'est pas obligé de le croire...

« On en est à faire des sondages sur les parcelles pour voir si on peut réaliser ce port... Avant de mener une concertation pour élaborer un projet final. On ne fait pas ça contre les habitants, mais avec les habitants. Il n'est pas question de dégrader la qualité de ce site. »

Et *quid* des pavillons menacés de démolition pour libérer le périmètre réservé à Port Cergy II, a interrogé l'assemblée ? Là encore, Jean-Paul Jeandon a tenté de rassurer. « Les maisons sont là et on sait qu'elles sont là. Aujourd'hui, on ne sait pas si elles seront détruites ou conservées. Tout dépendra du projet. »

Pendant ce temps, en toute discrétion la ville de Cergy vient de voter au conseil municipal une provision de 6 millions d'euros pour l'acquisition des terrains correspondant au rachat des trente à quarante maisons comprises dans le périmètre de la ZAD (zone d'aménagement différé).

Pour André Martin de EELV, « sans jamais en avoir parlé directement à la population, ni lors de ses vœux, ni lors d'une réunion de quartier, le maire envisage "simple-ment" d'urbaniser toute la zone maraîchère située entre le port, le boulevard de l'Hautil et la rue du Brûloir. Bien évidemment, on vous répondra que ce n'est qu'un projet, que rien n'est fait. » Mais le maire de Cergy l'a pourtant déjà évoqué plusieurs fois dans la presse : « Le projet de Port-Cergy II est bien à l'ordre du jour. » (la Gazette du Val-d'Oise 14 septembre 2011)... et le sujet était à l'ordre du jour du conseil municipal du 28 juin 2018 : « Signature de l'avenant à la convention de veille foncière pour la réalisation de l'opération d'aménagement Port Cergy II. »

CHRISTOPHE LECHAPTOIS ■ ■ ■
VOE

« Je saisisrai toutes les opportunités pour faire avancer ce projet. L'aspect administratif est réglé, reste un problème économique à solutionner. » « Il ne peut pas y avoir de Port-Cergy II sans logements, prévient Dominique Lefebvre. Il faut aussi traiter la question des parkings. Les seules recettes possibles, c'est le foncier avec la construction de commerces et de logements. »

Propos rapportés par Jérôme Cavaretta de La Gazette du Val-d'Oise dans un article du 20 juin 2016

Et une marina de plus !
Après la création (en cours) du port de L'Isle-Adam, du projet de Cormeilles-en-Parisis, après Herblay qui vient de rajouter sur-Seine à son nom – tiens, tiens –, c'est l'agrandissement du port de Cergy II qui déborde sur les quais et mobilise les habitants.



Inquiétude des voyageurs

La situation des lignes de transport voyageurs est tellement dégradée que les associations se demandent comment intégrer des lignes de fret en plus ?



Témoignages du côté du Paris

Marie-Hélène Goix, pour Le Cadre frettois

Tous les jours, nous sommes confrontés à de multiples difficultés mettant à mal les usagers des trains. Depuis peu, on nous a enlevé des arrêts en gare de la Frette-Montigny, soit disant pour fluidifier le trafic. Cela ne s'arrange pas, car les personnes prennent d'assaut les autres trains. Il ne reste plus de places, les gens voyagent debout, les Cormeillais restent sur les quais... Dans ce contexte, on ne voit pas comment l'arrivée des trains de fret va améliorer les transports ; par contre, on voit très bien comment ils pourraient les détériorer très vite en cas de panne ou d'obstructions des voies. Nous avons eu une actualité flagrante de la fragilité des voies avec le problème détecté sur le viaduc de Cormeilles qui avait fait l'objet de vérification par la SNCF. Ce sont les agents municipaux de Cormeilles qui ont alerté les services techniques de la ville sur le déficit de sécurité. Cela a engendré des désordres sur le fonctionnement de la ligne J le temps d'étayer le pont et a eu un impact pour les voyageurs.

Danièle BARRE des ARJ (Association des riverains ligne J) À Conflans, la nouvelle grille horaire des trains s'avère incohérente avec des suppressions journalières de trains à partir de Conflans. Seule ville des Yvelines concernée par ce projet, Conflans n'est pas soutenu par les instances du département. Le nombre de trains de fret augmente considérablement sur la ligne de Mantes, des trains lourds et longs souvent tractés par des locomotives Diesel. Comment accepter le projet de vingt-cinq trains de fret sur Serqueux-Gisors, sachant qu'à Conflans d'autres trains de fret, d'infrastructures, de travaux, d'opérateurs privés, en provenance soit de Rouen (par Mantes), soit de Creil (par

Chambly, Saint-Ouen-l'Aumône, Éragny), soit de Moulins-Neuf (wagons pupitres d'aiguillages) viendront s'ajouter à ceux du projet avec des prévisions de 45 à 49 trains possibles ? Tout cela sans protections prévues par la SNCF à partir de Conflans gare.

Pierre Derouillac de Voies et Voix en Vexin

En 2017, l'association a été très active en direction des riverains et des utilisateurs de la ligne J, surtout à partir du moment où il fut question de supprimer au moins cinq gares. Des tracts ont été distribués, la pétition « j'aime ma gare » a récolté 3 500 signatures. Des articles de *la Gazette* et du *Parisien* ont relayé notre mouvement. Une manifestation sur quatre gares a eu lieu malgré la neige. Un rendez-vous avec Ile-de-France Mobilité a permis de savoir qu'un rehaussement des quais de gares, au moins dans la Région parisienne, avait été obtenu...

Le 26 juin 2017, en séance plénière du Conseil régional au Havre, Hervé Morin a affirmé que Valérie Pécresse avait budgétisé 25 millions d'euros en direction du projet « Serqueux-Gisors », ce qui n'est pas avéré. Si Hervé Morin s'est dit sensibilisé par le sujet, la Normandie a quand même voté les crédits afférents (90 millions d'euros).

Marc Léger pour Voies et Voix en Pays de Bray

Pour l'instant, à Forges-les-Eaux, des caténaires ont été montées, les travaux ont donc commencé sur les terrains SNCF... afin de percevoir les fonds européens. Les expropriations, amiables et juridiques, sont en cours pour les gens du voyage et des privés. SNCF Réseau a demandé au maire de Ferrières de servir de médiateur entre eux et les propriétaires, ce que le maire a refusé.

Brèves du front : un dossier plus que mal pensé

Une réponse au recours déposé par les associations était attendue cet été. Mais aucune audience n'est prévue d'ici à la fin de l'année 2018, le rapporteur n'étant toujours pas nommé. Pour autant, en juin 2018, un certain nombre de réunions se sont tenues entre la SNCF et les maires des villes de Chars, Osny et Saint-Ouen-l'Aumône pour régler, entre autres, les protections acoustiques des riverains. Mais toutes les villes n'ont pas été contactées, parmi elles Pontoise. Pourquoi ? À Chars, commune située dans le PNR du Vexin, l'architecte des Bâtiments de France a déclaré « *n'être absolument pas favorable à ce type de modèle d'écran antibruit et ne serait donc pas en mesure d'accepter le dossier de déclaration préalable* ».

Du côté normand, la Cour des comptes a émis un rapport très critique sur le terminal multimodal du Havre. En page 3, il est écrit que c'est une « *une opération mal*

montée, un intérêt public mal protégé » et pourtant en page 6 la recommandation n° 2 propose de poursuivre la réalisation de Serqueux-Gisors !...

Des litiges opposent les propriétaires à la SNCF sur les dédommagements fonciers. Cela s'ajoute aux recours sur le fond mené par les associations : 134 recours déjà déposés.

Sur le plan environnemental, ce n'est pas mieux : arrachage de haies séculaires, déplacement d'une mare, abattage d'un chêne plusieurs fois centenaire. On s'inquiète également pour les nappes phréatiques et de risques d'inondations à Gournay et Ferrières-en-Bray. L'eau est présente à 1,50 m dans les forages effectués par le SNCF sur les points les plus hauts de la future déviation nord. Celle-ci doit être encaissée, mais à quelle profondeur ? **GUYLAINE CHIRONNIER, CARF** ■ ■ ■



Carf : Collectif alertes et riposte fret
<https://sites.google.com/site/alertesripostefret>

Le développement de la forêt est une solution d'avenir le PRBF n'est pas à la hauteur

forêt

LE PRBF¹ qui consiste à donner une feuille de route pour la production et la gestion de la forêt en Île-de-France pour dix ans a mobilisé les associations, les syndicats et les propriétaires privés. Les visions et les objectifs sont forcément divergents (lire *Agora 95* n° 34 de mai 2016 sur le Programme national).

Quelques extraits de la déposition de FNE Île-de-France

Les forêts essentielles contre le réchauffement

(...) Les forêts représentent l'outil majeur d'adaptation au changement climatique, car ce sont les seuls espaces de fraîcheur pour les citadins de l'Île-de-France. C'est pour cela qu'il faut les préserver et, si possible, les développer. Or, la pérennité de toutes les forêts comme espaces naturels n'est pas garantie en Île-de-France.

Les forêts privées sans protection

(...) Les forêts privées sont encore plus vulnérables que les domaniales à cause de leur morcellement, de leur faible niveau d'organisation et de la quasi-absence de leur protection.

Comment préserver la biodiversité ?

(...) La préservation de la biodiversité par les acteurs chargés de la gestion forestière est une des fortes recommandations du plan. On peut douter de l'efficacité et de la crédibilité du plan d'actions devant le fait que la biodiversité n'est pas encore considérée comme un enjeu prioritaire pour les acteurs forestiers, les élus et la société, en général. Par exemple, le diagnostic via l'indice de biodiversité potentielle est encore très peu utilisé comme outil de l'état de ces espaces.

Le renouvellement pas assuré

(...) Tout le plan repose sur l'accroissement naturel de la forêt pour pouvoir en prélever une partie pour l'exploitation du bois pour l'énergie et la construction. Le caractère renouvelable des arbres coupés est en question si on considère que le réchauffement climatique peut affecter les arbres (maladies, stress hydrique). Sur une échelle de cent ou deux cents ans, il n'est pas sûr de retrouver des peuplements équivalents avec la même capacité de stockage de carbone s'il n'y a aucune régulation fiable de la quantité prélevée pour un développement durable. Le volume prélevé doit donc être moins important.

Bois énergie : méfiance car solution du passé

(...) S'agissant du bois énergie, on peut admettre l'usage du bois de chauffage pour les particuliers, mais son usage pour les chaufferies collectives est à limiter fortement puisqu'elle consomme des volumes excessifs par rapport aux capacités de la région. Déjà, aujourd'hui, certaines de ces chaufferies importent du bois de l'étranger.

(...) La volonté des pouvoirs publics de développer une filière d'exploitation du bois pour l'énergie et la construction inspire de la méfiance devant le défi de l'adaptation au changement climatique. Nous ne savons pas si ce changement ne va pas avoir totalement modifié les milieux où se développent nos forêts. Les attaques parasitaires qui sont déjà à l'œuvre dans la région vont affecter les peuplements. Le stress hydrique ressenti depuis plusieurs années dans certaines parties du monde, y compris en France, a ralenti la croissance forestière. Le caractère renouvelable des arbres coupés est contestable et justifie que les volumes d'exploitation soient revus à la baisse.

(...) Le bois énergie est donc une solution du passé alors que le développement de la forêt est une solution d'avenir pour lutter contre l'effet de serre en régulant à

Les mesures de protection des forêts privées et domaniales en Île-de-France ne sont pas à la hauteur des défis liés à la lutte contre les atteintes qui lui sont portées : projets d'urbanisme et d'infrastructures et développement non maîtrisé de la filière énergie.

1. PRBF : PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS.



VOE

FORÊT DE CARNELLE.

la fois le carbone, mais aussi l'eau par ses capacités de fixation et d'évapotranspiration. Nous avons besoin de scientifiques dans ces plans à visée uniquement économique.

Ce plan ne correspond donc pas aux attentes des associations.

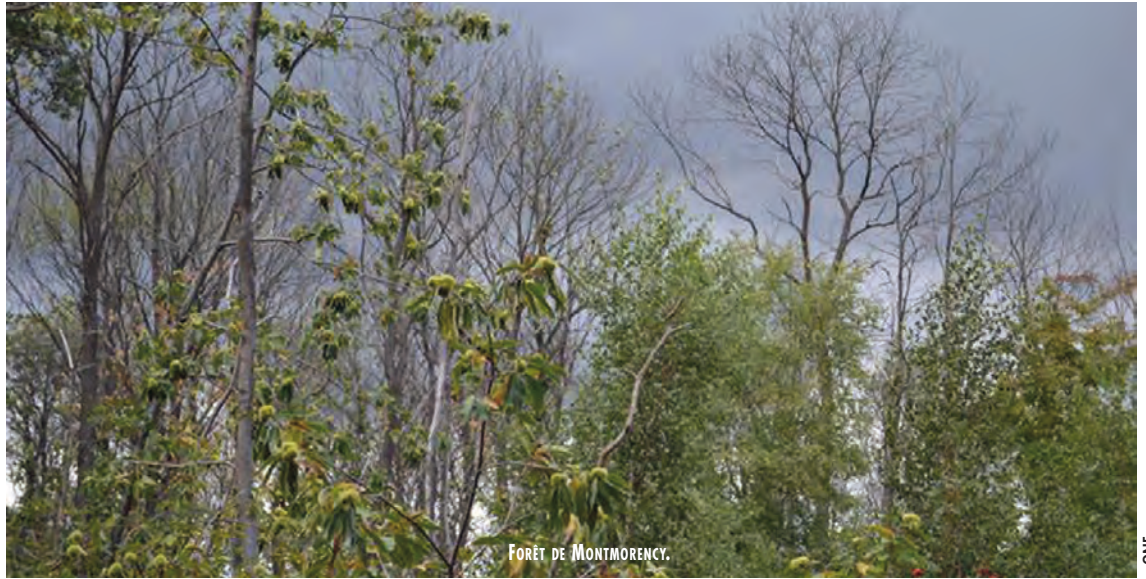
IRENE NENNER, MICHEL RIOTTOT ■ ■ ■
FNE ÎLE-DE-FRANCE

* <http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Programme-regional-de-la-foret-et>



La forêt de Montmorency atteinte par la maladie de l'encre

L'encre du châtaignier a touché un bon tiers de la forêt de Montmorency. Il n'y a pas de traitement efficace connu. Le massif est déclaré en crise sanitaire et les nombreuses coupes obligatoires risquent de heurter les utilisateurs. Mais il en va de la survie du massif.



FORÊT DE MONTMORENCY.

ONF

DEUX SUJETS étaient à l'ordre du jour du comité de gestion de la forêt de Montmorency, réuni à bois Corbon, le 2 octobre dernier : un échange sur l'amélioration de l'accueil du public et le partage d'informations sur la maladie de l'encre qui touche plusieurs parcelles de châtaigniers de la forêt de Montmorency. C'est ce deuxième sujet qui a été principalement traité.

La maladie de l'encre est due à un pathogène (champignon) microscopique qui provoque la nécrose du système racinaire des châtaigniers qui dépérissent et meurent. La maladie se développe dans des conditions climatiques que nous venons de connaître : hiver très pluvieux, suivi de printemps doux et humide et d'été très sec. Il n'existe pas de traitement connu, cette maladie attaquant les végétaux n'ayant pas fait l'objet de beaucoup de recherches.

Comme la forêt de Montmorency est constituée à 70 % de châtaigniers, le risque de diffusion est important et l'abattage des arbres malades incontournable.

La cartographie par photos aériennes révèle une surface concernée de 200 hectares. L'ONF a placé la forêt de Montmorency en crise sanitaire car la progression de la maladie est très rapide. Le plan de gestion actuel va être interrompu et remplacé au premier semestre

La maladie de l'encre (*phytophthora*)

Les châtaigniers touchés par le *phytophthora* se caractérisent par des feuilles jaunâtres et petites, un dessèchement des rameaux, des fructifications de petite taille, puis un dépérissement général.

Le développement de cette maladie en Île-de-France et dans l'ouest de la France est notamment dû aux hivers doux, aux printemps pluvieux et aux étés secs.

2019 par un plan de gestion de crise. Pendant six à huit ans, chaque année, 60 à 70 hectares feront l'objet de coupes rases suivies de phases de plantation. Cela concernera donc presque un quart du massif forestier (2 000 hectares).

Pour assurer une certaine diversité, les plantations sont prévues avec des espèces qui ne sont pas sensibles à la maladie : chênes, alisiers, merisiers, sorbiers. Ces arbres ont une croissance plus lente que celle du châtaignier, ce qui va changer pendant quelques années l'aspect de la forêt.

Une communication spécifique va être assurée pour l'information des communes et du public.

Si, à long terme, cette diversification réduira la vulnérabilité de la forêt au regard de telles maladies, elle va à court terme réduire l'impression d'agrément de la « forêt loisirs ».

Nous touchons là une spécificité du modèle français d'exploitation de la forêt qui mêle les fonctions de loisirs et de production, alors que dans le modèle anglo-saxon, les forêts de production, plantées en alignement, ne sont pas accessibles au public. Bien distinctes, les forêts de loisirs sont consacrées à cette seule fonction.

En conclusion : transparence, mais aussi vigilance et surveillance sont désormais de mise pour l'ONF gestionnaire de la forêt de Montmorency. C'est aujourd'hui la seule forêt déclarée en crise sanitaire, mais le risque n'est pas exclu que d'autres forêts soient touchées, à L'Isle-Adam ou dans l'Ouest francilien, puisque la maladie frappe les châtaigniers du nord-ouest de notre pays.

MONIQUE BAQUIN, VOE ■ ■ ■



ANDRÉ KUNCA

À noter : la maladie n'a pas d'impact sur le caractère comestible des châtaignes.

Le projet autour de la plaine de Pierrelaye doit désormais être exemplaire

LA DDASS² des Yvelines s'inquiétait déjà de la situation depuis 2010 ; des recommandations de non-consommation de légumes crus existaient tant pour les jardins ouvriers que pour tout le reste de la plaine. Mais les constats, même incomplets, étaient pourtant alarmants.



Aujourd'hui, les responsables se doivent de prendre ces études en considération dans le futur projet de forêt : le CIN³ préconise le maintien de la culture dans la couronne et une certaine urbanisation. Désormais, il semble qu'il faille interdire tout lotissement avec jardins attenants par précaution. Le projet du Smapp⁴ autour de la forêt aurait dû être complété par un Scot⁵ pour organiser la transition et non laisser à chaque commune le soin de cette interface, dont on peut craindre qu'elle soit essentiellement destinée à l'urbanisation et même à des zones pavillonnaires.

Des zones de cultures industrielles semblent donc plus appropriées et permettraient de faire une transition entre la future forêt et l'urbanisation environnante.

Peu à peu, on va devoir revenir à ce que les associations ont toujours défendu : diversifier les approches. Mais puisque le projet central est désormais une forêt – on se satisfait de la continuité forestière entre les massifs de l'Oise, du Val-d'Oise et des Yvelines –, c'est sur les marges qu'il faut porter l'attention la plus précise et la plus réfléchie :

- développer une agriculture alimentaire de proximité sur les parcelles non polluées ;
- créer des espaces de cultures industrielles répondant aux besoins locaux : agromatériaux pour l'isolation, mulch... pour les espaces verts des villes
- site de référence pour la continuité des suivis en phytoextraction, phytoremédiation, etc.
- sites de production, par exemple et notamment sur les parties polluées, d'énergies renouvelables (ferme photovoltaïque, biométhane, éolien, etc.), proposition faite par Marc Denis, lors de la consultation préalable et soutenue par les Amis de la Terre Val-d'Oise.

Toutes ces propositions ont été développées par VOE, par le Collectif des associations (Agora 95 n° 38 d'avril 2018) et par Michel Vampouille de Terre de liens (Agora 95 n° 29 d'octobre 2013).

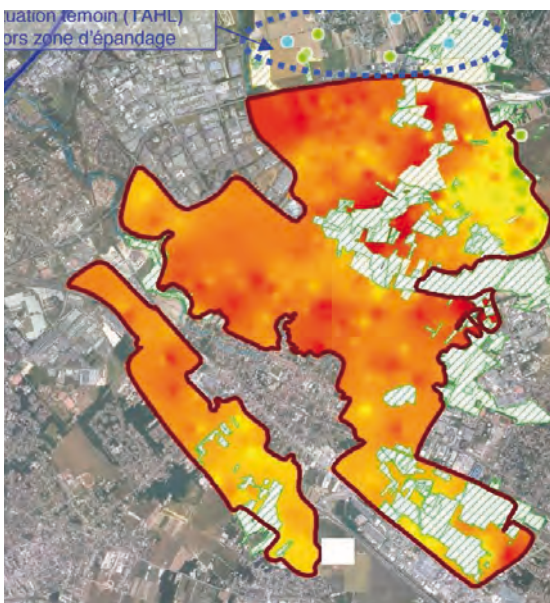
Il est aussi évident que les zones destinées au public (clairières, zones de pique-nique, cheminements...) en forêt doivent être excavées, chaulées et surveillées régulièrement.

La plaine de Pierrelaye doit être désormais exemplaire.

DOMINIQUE VEDY, VOE ■ ■ ■

La deuxième partie de l'étude de l'ARS¹ sur la pollution, plus particulièrement des parcelles urbanisées ou des jardins, a provoqué une vague d'inquiétude des riverains, dont la presse locale s'est fait l'écho.

1. ARS : AGENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ.
2. DDASS : DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES.
3. CIN : CONTRAT D'INTÉRÊT NATIONAL.
4. SMAPP : SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE.
5. SCOT : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE.



POUR RAPPEL : LA CARTE DES ZONES D'ÉPANDAGE ET LE PROJET DE FORÊT DU SMAPP. DES PROJETS D'URBANISATION PRÉVUS PAR LES VILLES SE SITUENT FORCÉMENT POUR CERTAINS SUR DES ZONES PLUS OU MOINS POLLUÉES.



La Rosière à L'Isle-Adam, en pleine activité



IASEF



VOE

AU PRINTEMPS ET À L'AUTOMNE.



VOE

LE MAT DES FAUCONS CRECERELLE.

LES TRAVAUX de compensation du port de L'Isle-Adam sur la Rosière sont terminés. Un plan d'eau en deux parties a été creusé pour compenser la gravière. Des dépressions ont été réalisées pour créer une prairie humide. Une amorce de plantation avec des plantes aquatiques a été réalisée, en particulier pour la roselière. La prairie a été ensemencée.

Globalement, tout ce que l'association souhaitait a été réalisé. La dernière tranche a débuté en début d'année 2018, la fin étant prévue initialement à la fin mars. Mais avec les différentes périodes d'intempéries, le chantier a pris beaucoup de retard. Les arbustes n'ont été plantés que début juin et la prairie semée fin juin dans les noues.

Dès le départ Iasef a craint ce glissement de planning, en espérant qu'il n'y aurait pas trop de perte au niveau des végétaux. Les trois quarts ont été perdus

à la suite de la sécheresse de l'été. Le service des espaces verts a posé avec l'aide de Iasef vingt nichoirs pour oiseaux et sept pour chauve-souris. Trois nouveaux tas de bois pouvant servir entre autres de gîte pour les hérissons ont été réalisés sur le site.

Tout est maintenant en place, il ne reste plus qu'à attendre le développement de la végétation de la prairie et de l'étang. D'ores et déjà, entre les plantes présentes à l'origine, celles plantées ou semées et celles amenées naturellement (Oise, vent, animaux...), on peut dénombrer plus de cent essences. Libellules, papillons, orthoptères égayent la prairie de leur vol ou de leur stridulation.

Cette année, il n'y aura pas d'envol de fauconneaux à la Rosière. La reproduction des faucons Crécerelle a échoué, après l'abandon du nichoir : nous avons constaté la présence de trois œufs cassés. Les nombreux dérangements dus aux travaux ont-ils favorisé la prédation ?



VOE

NICHOIR À CHAUVE-SOURIS.



VOE

RUCHERS.



VOE

VACHES SALERS.

IASEF ■■■



IASEF
iasef.fr
07 71 17 73 91

LE PROLONGEMENT de la ligne Eole conduit à des travaux dans l'île. Une enquête publique a donc eu lieu et s'est terminée le 6 août. Elle portait sur les travaux relatifs au projet Eole (1 300 m²), sur ceux prévus par le département du Val-d'Oise pour le réaménagement de l'île (23 400 m²) et sur la nécessité de déclasser la partie de l'île située sur Bezons (EBC - espace boisé classé). Un tel classement n'autorise aucun défrichage. L'objet du réaménagement départemental est, au contraire, de remettre de la biodiversité et de redonner à une partie de l'île son caractère de zone humide.

Le classement

Les avis déposés par FNE Ile-de-France et par les associations Cadeb, Bezons Environnement et Val-d'Oise Environnement demandaient le retour du classement de l'espace boisé après travaux ou un vrai statut de protection de l'île, le statut d'espace naturel sensible ne paraissant pas suffisant. Le commissaire enquêteur a cependant rendu un avis favorable au déclassement sans aucune réserve.

Le projet départemental

Une réunion avec le conseil départemental du Val-d'Oise, propriétaire et gestionnaire de l'espace naturel, a eu lieu en octobre à la demande de Bezons Environnement. Le CD 95 a confirmé l'existence d'un projet de renaturation sur l'île Fleurie, consistant à éliminer les espèces invasives et à ramener les milieux naturels, après un important travail de fauche, coupe et arrachage. Alors qu'à l'heure actuelle la végétation est marquée par le robinier, les variétés recherchées sont l'aulne, le frêne et le saule.

Pour le CD 95, le classement en espace boisé classé réalisé dans le passé n'était pas adapté car, à l'origine, l'île n'était pas boisée. Une levée partielle de l'EBC n'était pas possible, car la coupe des arbres et leur entretien futur nécessitaient la levée définitive du classement.

Accès public limité

Il n'est pas prévu une ouverture totale de l'île au public, mais un accès contrôlé, en lien avec des associations autour de projets pédagogiques. Le chemin qui a été nettoyé devrait cependant rester ouvert et accessible. De plus, alors qu'Eole prévoyait une remise en état et une levée partielle de l'EBC sur leur secteur le long du pont et sur le chemin d'accès au chantier, le CD95 a fait annuler ces deux points et demande que la piste depuis Chatou reste ouverte.

Bezons Environnement a alerté sur le risque d'accroissement de la fréquentation de l'île que ces aménagements vont apporter, conjugué à une augmentation de



l'île Fleurie est située sur la Seine entre Bezons et Nanterre (92). Le nord de l'île, est en friches. C'est un site protégé, refuge pour l'avifaune. Elle est peu accessible et l'accès routier ne se fait que par Chatou, mais elle est traversée par deux ponts ferroviaires (le viaduc de Nanterre, emprunté par la ligne A du RER et la ligne L du Transilien, et celui des Anglais, emprunté par la ligne J du Transilien) et un pont routier (le viaduc de Carrières-sur-Seine de l'autoroute A14 au sortir du tunnel sous la Défense).

la connaissance de son existence, puisqu'elle sera visible depuis la passerelle Eole quand celle-ci sera en service.

Cela ne semble pas inquiéter le CD 95 qui pense que la pose d'une barrière sera suffisante et l'éloignement de l'île suffisamment décourageant pour limiter le nombre de visiteurs.

Côté planning, il n'y aura pas d'intervention du conseil départemental avant le début 2020 car l'île sera fermée et inaccessible en 2019 pour permettre les travaux d'Eole.

EMMANUELLE WICQUART
BEZONS ENVIRONNEMENT



VISITE DE L'ÎLE AVANT AMÉNAGEMENT.

BEZONS ENVIRONNEMENT

<https://bezonsenvironnementblog.wordpress.com>

Le monde extraordinaire des champignons

On pense que les champignons existaient depuis deux milliards d'années !

Leurs ancêtres seraient des algues simples ayant perdu leur chlorophylle et qui auraient gagné la terre. Un champignon est un être vivant particulier : ni végétal ni animal. Les biologistes ont dû former un groupe particulier pour les classer : le règne fongique.

Le champignon a donc des caractéristiques qui le rapprochent tantôt des animaux, tantôt des végétaux.

NE CONSOMMEZ DES CHAMPIGNONS DE LA FORÊT QUE SI VOUS LES AVEZ PARFAITEMENT IDENTIFIÉS COMME ÉTANT COMESTIBLES.

AUTREFOIS, les champignons étaient classés parmi les « végétaux inférieurs non chlorophylliens ». En 1969, suite aux études de nombreux chercheurs et à une synthèse d'un écologue et botaniste américain, un règne a été créé : le règne fongique.

À l'intérieur du règne fongique, on considère trois grands groupes déterminés par la manière dont les champignons se nourrissent et produisent des spores. Ce sont des « consommateurs » dépourvus de chlorophylle, ils sont incapables de fabriquer les substances nécessaires à leur survie, ils doivent donc consommer des molécules produites par d'autres organismes. Comment s'y prennent-ils ?

Les saprophytes

Ils décomposent la matière organique, par exemple le bois mort, les feuilles tombées, les excréments, les carcasses d'insectes ou d'animaux. Ils jouent un rôle très important de nettoyeurs et participent à l'élaboration de l'humus, sans eux, le sol des forêts serait envahi de déchets de toute sorte sur une épaisseur considérable (ex. *Agaricus campestris*, le Rosé des prés).

Les parasites

Ils s'attaquent à des organismes vivants en portant préjudice à leurs hôtes (humains, animaux, végétaux, autres champignons...). Cette invasion peut être mortelle, donc négative (ex. destruction des ormes par la graphitose due à *Ophostoma ulmi*). Point positif, ils jouent un rôle dans l'élimination des individus affaiblis

ou malades. Généralement relayés par des saprophytes et des bactéries, ils ont aussi un rôle dans la fabrication de l'humus. On peut penser que le champignon est le plus gros producteur de biomasses de la nature (ex. *Armillaria mellea*, l'Armillaire couleur de miel).

Les mycorhiziens ou symbiotes

Ils vivent en association avec un végétal, plante ou arbre. Cette association est à bénéfices réciproques, il y a deux cas distincts.

☛ Les lichens qui sont la symbiose entre un champignon et une algue.

☛ Les mycorhizes, symbiose d'une plante et du mycélium d'un champignon. Dans ce dernier cas, les acquis de part et d'autre sont considérables : les glucides fabriqués par la plante (photosynthèse) nourrissent le champignon. Le mycélium apporte à la plante eau, sels minéraux, oligo-éléments et il la protège contre certains parasites en sécrétant des antibiotiques (ex. pénicilline).

Les champignons ont évolué ensemble avec les plantes depuis des millions d'années. Si les champignons ont résisté aux grandes glaciations, aux vagues massives d'extinction des espèces, à l'arrivée des premiers hommes et, maintenant (pour quelques-uns), aux glyphosates et autres pesticides, c'est qu'ils ont développé une forme d'intelligence unique qui leur a permis de s'adapter aux conditions les plus extrêmes jusqu'à coloniser la plupart des milieux.

PAGE COORDONNÉE PAR DANIEL MAUREL, IASEF ■ ■ ■

Focus sur la golmotte

L'*Amanita rubescens* ou Amanite vineuse ou golmotte est



AMANITA RUBESCENS.

un champignon mycorhizien qui vit en symbiose avec de nombreuses essences de nos forêts. On la trouve couramment dans toutes les forêts du Val-d'Oise de juillet à décembre.

C'est un champignon qui a la particularité d'être protéiforme, le chapeau allant d'un crème clair très pâle orné de taches brunes plus ou moins foncées jusqu'au marron foncé. Il est recouvert de squames crème espacées ou très serrées, plat ou formant des aspérités dures comme des petits boutons. Le pied n'a pas de volve comme l'Amanite panthère avec laquelle certains craignent de la confondre, mais une forme de bulbe. Il est blanc à blanc cassé. Sous le chapeau où les lames sont crème clair, on trouve un anneau (reste du voile général). Mais l'indice imparable pour identifier cette espèce à coup sûr, c'est que tous les éléments sont constellés de marques vineuses, bistre, carmin, là où le champignon a été heurté ou croqué par des insectes.

Il est quelque peu toxique quand il est cru, mais excellent quand il est cuit 10-15 minutes après évaporation de l'eau de végétation.